

- ❖ Point de vue n°4 : le site d'étude s'avère limitrophe de bâtiments d'activités présents le long de la rue de la Tuilerie. Il est également possible de deviner au second plan le bâti présent le long de la route d'Arçais - RD101 (prise de vue réalisée à environ 40 m des limites du site).



Figure 41 : Point de vue n°4 (bâtiments d'activités le long de la rue de la Tuilerie).

- ❖ Point de vue n°5 : cette prise de vue réalisée à l'angle sud-est du périmètre étudié permet de mettre en évidence les covisibilités existantes avec les habitations présentes le long de la route d'Arçais.

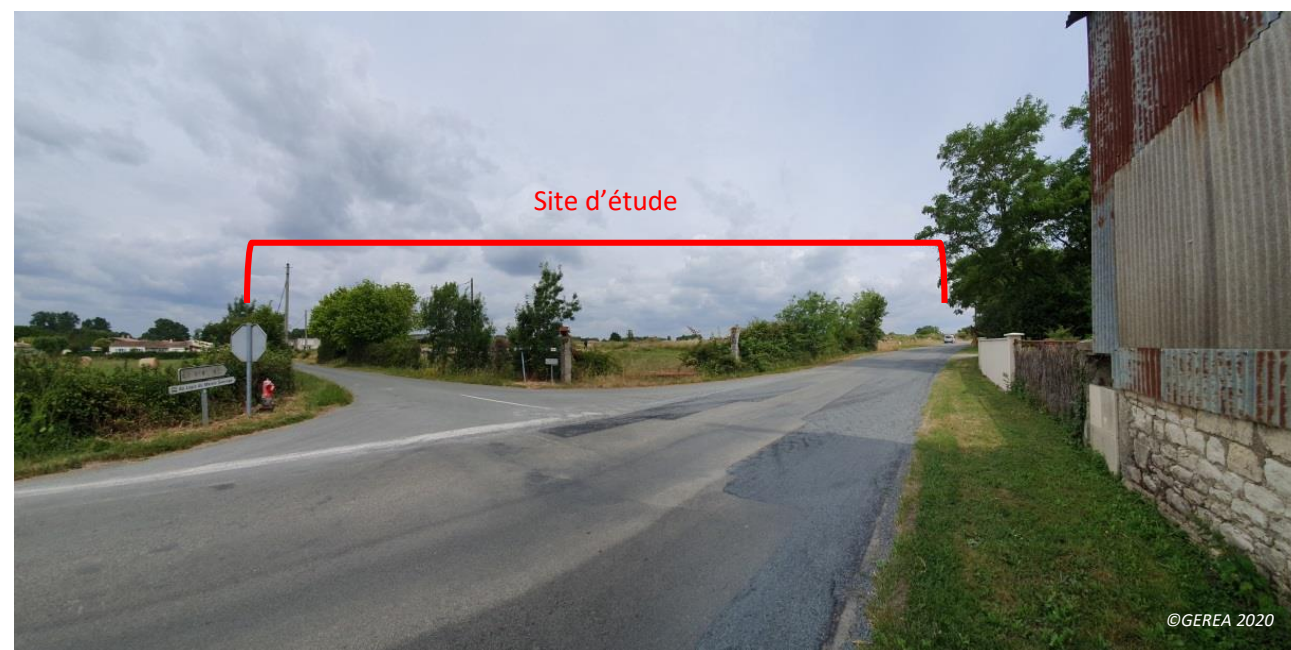


Figure 42 : Point de vue n°5 (habitations le long de la route d'Arçais).

- ❖ Point de vue n°6 : l'observation du site d'étude depuis le nord permet de révéler la présence d'une haie sur une partie de la limite nord du projet. On distingue également facilement le clocher de l'église de Saint-Hilaire-la-Palud (flèche orange).



Figure 43 : Point de vue n°6 (observation depuis le nord-ouest).

- ❖ Point de vue n°7 : positionné en entrée de bourg, le site est aujourd'hui masqué par la haie présente sur une partie de la bordure nord, cette dernière formant un écran végétal permettant de dissimuler l'ancien site industriel.

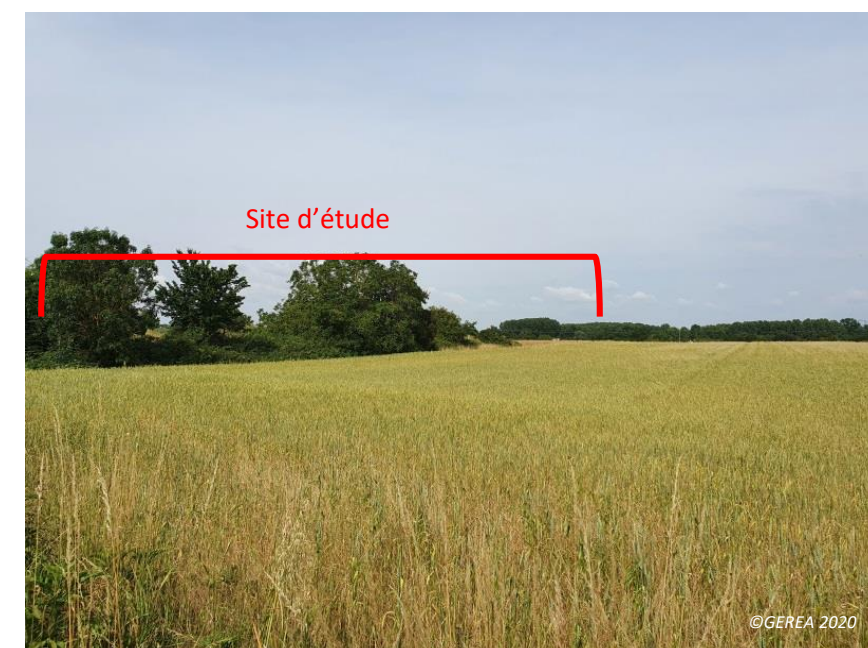


Figure 44 : Point de vue n°7 (observation depuis le nord-est).

- ❖ Point de vue n°8 : à environ 180 m au nord du projet, depuis le chemin rural présent entre les grandes cultures, le site est toujours autant visible, l'horizontalité du paysage permettant de distinguer notamment facilement la haie. Le clocher est toujours visible au second plan.



Figure 45 : Point de vue n°8 (chemin rural au nord).

- ❖ Point de vue n°9 : à environ 210 m au nord des limites de la zone d'implantation potentielle, depuis la route d'Arçais le site se distingue facilement, la haie présente attirant l'œil dans ce paysage cultivé.



Figure 46 : Point de vue n°9 (route d'Arçais au nord).

- ❖ Point de vue n°10 : à l'arrière des cultures, depuis une voie communale, en raison de l'absence de barrière visuelle, le site se devine au loin. L'horizontalité du paysage rend néanmoins l'observation nette du site beaucoup plus difficile (photo prise à 625 m au nord du projet). A noter toujours la présence visuelle du clocher.

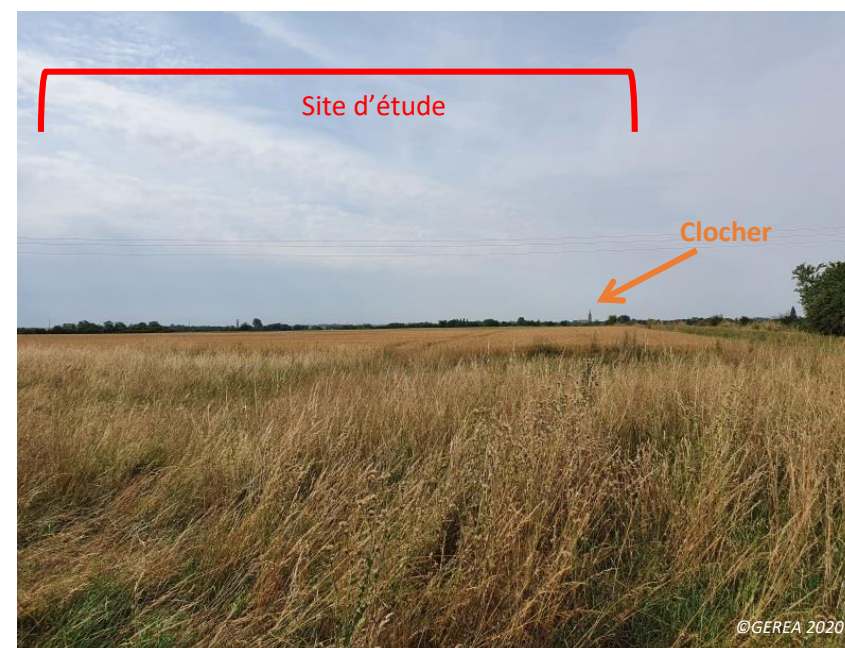


Figure 47 : Point de vue n°10 (éloigné du site, depuis la route communale au nord).

- ❖ Point de vue n°11 : corrélativement au point de vue n°10, cette fois-ci depuis la route d'Arçais qui constitue l'une des portes d'entrée du bourg de Saint-Hilaire-la-Palud, le site se laisse

deviner au loin par l'intermédiaire de l'écran végétal formé par la haie. Le clocher se devine au loin (photo prise à environ 615 m au nord du projet).

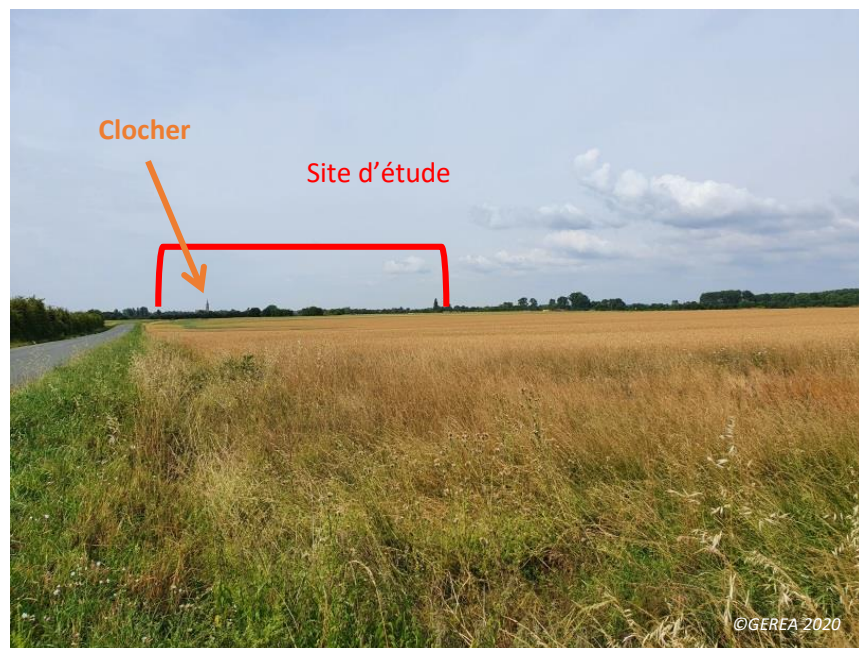


Figure 48 : Point de vue n°11 (éloigné du site, depuis la route d'Arçais au nord).

❖ Point de vue n°12 : les éléments bocagers résiduels forment un écran visuel végétal dissimulant le site d'étude depuis les points les plus hauts de l'aire d'étude éloignée (prise de vue réalisée à environ 1,5 km au nord-est du projet).



Figure 49 : Point de vue n°12 (point haut de l'aire d'étude éloignée).

❖ Point de vue n°13 : à environ 1,3 km à l'est du projet, le relief ne s'avère pas suffisant pour distinguer aisément le site d'étude. De plus, les éléments bocagers résiduels forment toujours un écran visuel végétal permettant de dissimuler, certes moins facilement que le point de vue précédent, le projet.

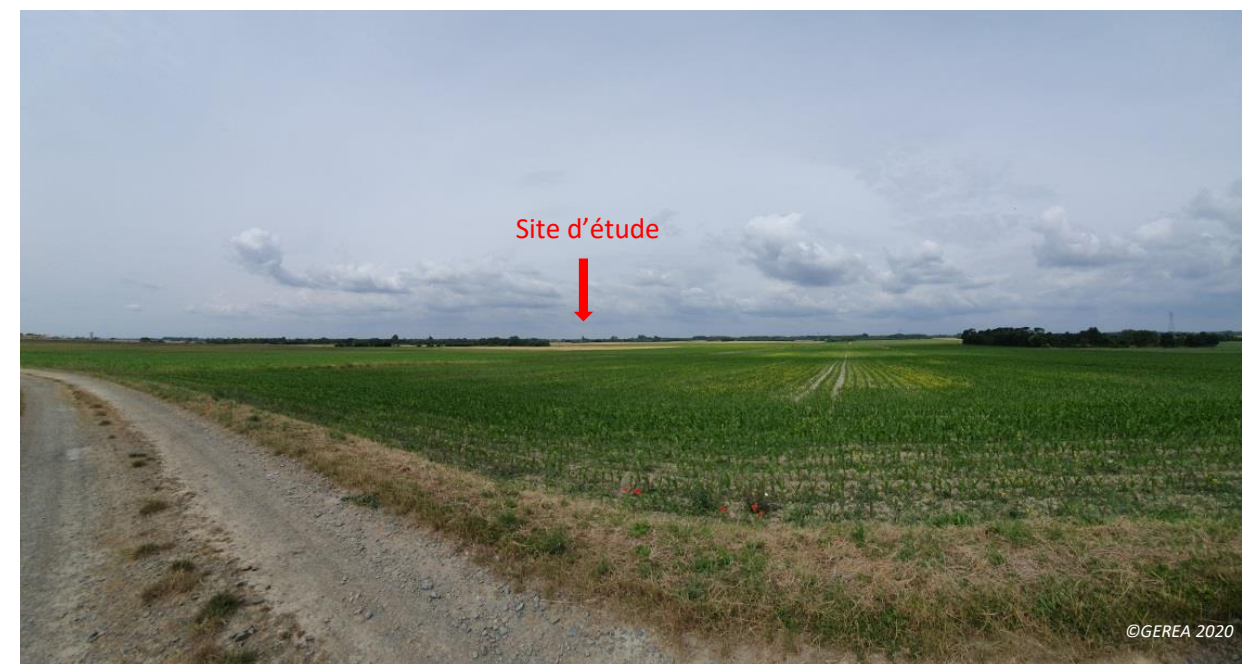


Figure 50 : Point de vue n°13 (éloigné du site, à l'est).

4.5.6 Synthèse sur le paysage

Bien que peu concerné par la présence de zones de protection du patrimoine paysager, historique ou archéologique, le site d'étude est directement concerné par la présence d'une zone de présomption du patrimoine archéologique selon les informations fournies par la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

L'analyse paysagère a permis de montrer que le site est assez peu visible depuis le lointain en raison de l'horizontalité du paysage, même depuis les points les plus hauts de l'aire d'étude éloignée, les éléments bocagers subsistants dans le paysage permettant de masquer le site.

Néanmoins, la zone d'implantation potentielle étant positionnée en entrée de bourg le long d'un axe localement fréquenté, un enjeu particulier d'insertion paysagère du site est mis en exergue, enjeu qui plus est affirmé par la municipalité (présence d'un emplacement réservé dédié à l'aménagement paysager d'entrée de bourg). Enfin des covisibilités ont été révélées avec le clocher de l'église visible et le bâti existant à proximité immédiate du projet, amenant également l'intérêt de renforcer les haies existantes pour réduire ces covisibilités.

4.6 Synthèse de l'état initial de l'environnement

Le tableau suivant présente une hiérarchisation des enjeux environnementaux du site d'étude à l'issue de l'état initial de l'environnement.

La sensibilité du milieu est cotée de la manière suivante :

Tableau 30 : Définition des niveaux d'enjeux potentiels.

Niveau d'enjeu potentiel	Commentaires
Fort	Le milieu existant est particulièrement sensible à toute modification et le risque d'altération de ces composantes environnementales est fort. Ce milieu est dans la mesure du possible à éviter de tout aménagement.
Modéré	Le milieu est sensible et exige des mesures de protections pour un aménagement du site.
Faible	Le milieu peut accepter d'être modifié par un aménagement sans qu'il y ait de répercussions notables sur ces composantes environnementales.
Très faible ou nul	Le milieu ne présente aucune sensibilité face à un aménagement potentiel.

La cartographie de synthèse des enjeux de l'état initial complet de l'environnement du site d'étude se rapproche de celle de synthèse des enjeux naturalistes (Carte 43 page 83), avec l'ajout de l'enjeu fort paysager sur le pourtour du site du fait de covisibilités importantes, pour constituer finalement la cartographie suivante des enjeux environnementaux du site d'étude.

Tableau 31 : Synthèse des observations de l'état initial et niveaux d'enjeux attribués.

Thème	Sous-thème	Observations de l'état initial	Niveau d'enjeu
Milieu physique	<u>Climat</u>	Climat de type océanique caractérisé pas des hivers très doux et des étés chauds. Aire d'étude bénéficiant d'un fort ensoleillement dépassant très souvent 2 000 heures par an.	Nul voire positif
	<u>Qualité de l'air</u>	Site d'étude situé en milieu rural . En l'absence d'industries ou d'activités polluantes avérées, la principale source de pollution au niveau du site peut provenir de la pollution routière. Faibles concentrations en dioxyde d'azote et en ozone mesurées au niveau de la station de mesure la plus proche.	Faible
	<u>Relief</u>	Relief particulièrement peu marqué au droit du site d'étude, avec une altitude moyenne de 10 m au sein du périmètre étudié.	Faible
	<u>Géologie</u>	Site d'étude reposant entièrement sur la formation des calcaires argileux gris et marnes du Jurassique supérieur. Il repose plus particulièrement sur une barre calcaire plus résistante associée à cette formation présentant des calcaires fins, moins argileux et plus durs correspondant aux plaines nues et sèches qui s'étendent de Saint-Symphorien à Saint-Hilaire-la-Palud.	Faible
	<u>Ressource en eau souterraine</u>	Site d'étude situé au-dessus de la nappe superficielle libre des calcaires du bassin Aquitain . Cet aquifère est associé à une masse d'eau souterraine en état quantitatif et chimique médiocre. Site d'étude non concerné par la présence d'un captage d'alimentation en eau potable ou périmètre de protection associé.	Faible
	<u>Hydrologie</u>	Site d'étude localisé au sein du bassin versant associé à la Sèvre niortaise. Les particularités du réseau hydrographique de Saint-Hilaire-la-Palud résident en la présence du Marais poitevin (les limites du marais étant positionnées à moins de 300 m du site d'étude), marais caractérisé par un maillage important en canaux jouant un rôle d'exutoire et de stockage des eaux pluviales. Site d'étude lui-même directement concerné par aucun cours d'eau, les canaux les plus proches étant le canal de Forges et la Broue d'Arçais, aucun n'étant considéré comme une masse d'eau superficielle. Site d'étude positionné en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).	Faible
Milieu naturel	<u>Zonages d'inventaires et de protections écologiques</u>	Site d'étude positionné à proximité immédiate de nombreux zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel en raison de la présence du Marais poitevin. Positionné au cœur du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et localisé à environ 500 m de deux sites Natura 2000 associés au Marais (FR540400446 et FR5410100), le site d'étude est directement concerné par l'application de l'Arrêté de Protection de Biotope (APB) relatif à la préservation des arbres taillés en têtard .	Modéré
	<u>Continuités écologiques (TVB)</u>	Site positionné à l'interface de deux réservoirs de biodiversité d'échelle régionale associés aux plaines agricoles à enjeux majoritaires oiseaux pour l'un, et aux milieux humides pour l'autre. La présence du corridor écologique associé aux zones de corridors diffus est également à signaler. A une échelle plus locale (SCoT Niort aggro) ont été identifiés à proximité les réservoirs de biodiversité associés à la trame verte et ceux associés aux milieux humides et aquatiques du marais mouillé.	Modéré
	<u>Habitats naturels et zones humides</u>	Les milieux présents (friches, prairies enrichies, haies) sont très communs, largement répandus partout en France. En tant que tels, ils ne présentent qu'un intérêt faible de préservation, hormis la prairie mésophile en extrémité nord-ouest du site, légèrement plus intéressante. En effet cette prairie mésophile est relativement diversifiée mais en mauvais état de conservation du fait d'un enrichissement en cours, d'où un intérêt modéré de préservation. Aucune zone humide n'a été recensée sur la base des deux critères (sol et végétation).	Modéré
	<u>Flore</u>	Aucune espèce végétale patrimoniale (protégée, rare et/ou menacée) n'a été recensée. Le site fait état d'une flore assez diversifiée mais principalement liée aux friches, aux milieux perturbés. Cette flore est ainsi commune, sans statut de protection ni de menace, largement répandue <i>a minima</i> en Poitou-Charentes. Présence néanmoins de plusieurs espèces exotiques envahissantes dont une à enjeu important, certainement la Renouée de Bohême.	Modéré

Thème	Sous-thème	Observations de l'état initial	Niveau d'enjeu
Paysages et patrimoine	Faune	<p>Enjeux faune concentrés autour de l'avifaune :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mammifères (dont chiroptères) : enjeu très limité (espèces communes non protégées), absence d'arbre favorable à l'accueil de chauves-souris. ➢ Avifaune : 7 passereaux de bocage d'intérêt patrimonial nicheurs probables à certains sur le pourtour du site, à savoir le Bruant proyer, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Serin cini, le Tarier pâtre, le Verdier d'Europe et la Fauvette grisette (Alouette des champs et Tourterelle des bois à proximité). ➢ Reptiles : deux espèces protégées communes, à savoir le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune. ➢ Amphibiens : aucune espèce recensée, pas d'enjeu particulier, milieux non favorables pour leur reproduction ou leur hivernage. ➢ Papillons de jour : site non favorable pour les papillons de jour à enjeu potentiels locaux, cortège commun, non menacé. ➢ Odonates : site non favorable pour ce groupe faunistique. Lieu de maturation potentiel d'odonates communs. ➢ Saproxylophages : aucune espèce à enjeu contactée. 	Fort localement, surtout sur le pourtour du site
	Contexte paysager	Contexte agricole marqué par l'horizontalité du paysage. Le site d'étude positionné en entrée de bourg le long de la route d'Arçais est aujourd'hui en partie masqué par un écran végétal formé par une haie en limite nord/nord-est du site permettant de le dissimuler au loin. La présence de bâti proche induit des covisibilités importantes. De plus, l'observation de la zone d'implantation potentielle depuis le nord permet de mettre en exergue la présence constante du clocher de l'église de Saint-Hilaire-la-Palud au second plan.	Fort sur le pourtour du site
	Zonages d'inventaires et de protections	Site d'étude ne recoupant aucune zone de protection ou d'inventaire du patrimoine paysager ou historique. Présence proche néanmoins du site classé associé au Marais Mouillé poitevin, le Marais poitevin ayant également été labellisé Grand Site de France. Bien que le site d'étude soit positionné au cœur d'une zone de présomption de prescription archéologique du département des Deux-Sèvres, aucune entité archéologique n'est connue en son sein selon la DRAC.	Faible
Milieu humain	Urbanisme et servitudes	Site d'étude identifié en zone naturelle (N) dans le PLU applicable de la commune. Présence d'un emplacement réservé relatif à la création d'aménagements paysagers et liés à la desserte de la route d'Arçais. Elaboration d'un PLU intercommunal en cours. Absence de servitudes d'utilité publique.	Modéré
	Activités économiques	Projet inscrit dans un contexte très majoritairement agricole, celui-ci étant situé à proximité immédiate de cultures de plein-champ. Commune de Saint-Hilaire-la-Palud développée autour du tourisme en raison de la présence du Marais. D'un point de vue industriel, depuis l'arrêt de l'activité de la tuilerie (correspond au site d'étude en lui-même), activités industrielles quasi inexistantes sur la commune, les activités de commerce et de services s'étant plutôt développées.	Très faible
	Infrastructures de transport	Positionné en sortie de bourg, le site est longé à l'est par la RD101 (dite route d'Arçais), au sud par la rue de la Tuilerie (route communale) et à l'ouest par une seconde route communale (rue du Grand Pré) aboutissant en chemin rural.	Très faible
	Voisinage et « Qualité de vie »	Projet situé en entrée de bourg, proche d'habitations. Absence d'ERP à proximité. Ambiance sonore néanmoins calme, nuisances liées aux vibrations très faibles. Faibles émissions de poussières dues au passage des véhicules et engins liés à l'exploitation agricole limitées aux périodes de travaux estivales.	Modéré
	Réseaux	Réseaux d'eau potable et télécom recensés à proximité immédiate. Défense incendie proche. L'extrémité sud-ouest du site d'étude est positionnée sous une ligne aérienne haute tension (entre 1 et 50 kV).	Modéré
	Risques naturels	Site non considéré comme vulnérable au risque d'inondation par débordement de cours d'eau mais sujet aux remontées de nappe bien que ne dépassant pas le niveau du terrain naturel. Concerné par le risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen voire fort), il est également exposé de façon modérée au risque sismique (niveau 3). Absence de risque feu de forêt.	Modéré
	Risques technologiques	Le site d'étude correspondant à une ancienne tuilerie. Il s'agit d'une ancienne ICPE.	Modéré